

Axe 5

Programme

PO FEDER FSE Aquitaine 2014/2020

Objectif thématique 8

Promouvoir un emploi durable et de qualité et soutenir la mobilité de la main-d'œuvre

Objectif thématique 9

Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination



Assurer le développement intégré des quartiers urbains en difficulté

Cet axe a pour vocation de favoriser le développement et la réintégration dans l'agglomération des quartiers les plus en difficulté, dans le cadre d'une stratégie intégrée de développement durable et inclusif.

Les priorités le constituant ont été retenues au regard de leur spécificité aux quartiers urbains en difficultés. Elles relèvent des objectifs 8 « Favoriser l'emploi et la mobilité de la main d'œuvre » et 9 « Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté » du FEDER.

L'ensemble des axes du PO FEDER-FSE est également ouvert aux quartiers urbains en difficultés. Les priorités des axes 1 à 4 permettront de réaliser des opérations au bénéfice desdits quartiers pour un montant mobilisable de 27 M€ au moyen de stratégies intégrées. L'objectif fixé par accord entre l'Association des régions de France et le Ministère de la ville, de dédier 10 % du PO aux projets de développement urbain sera ainsi atteint, en conformité avec l'accord de partenariat.

La méthode d'identification des quartiers situés dans les villes listées ci-après a fait l'objet d'une publication au journal officiel du 05/07/2014. Il s'agit d'espaces urbains continus, de 1 000 habitants minimum, situés dans des territoires urbains d'au moins 10 000 habitants. La sélection de ces quartiers a été faite sur la base du revenu médian par unité de consommation (RMUC), critère qui permet d'apprécier l'écart de développement économique du quartier par rapport au territoire national et par rapport à l'unité urbaine dans laquelle il se situe.

Sont susceptibles de signer un contrat de ville et de répondre à l'appel à manifestation d'intérêt du PO :

- La Communauté d'agglomération (CA) de Bergerac pour Bergerac ;
- La CA de Périgueux pour Coulounieix-Chamiers et Périgueux ;
- La CA de Libourne pour Coutras ;
- La Communauté de communes du Pays foyen pour Sainte-Foy-la-Grande ;
- La Communauté urbaine de Bordeaux pour Bègles, Gradignan, Floirac, Bassens, le Bouscat,

Lormont, Mérignac, Talence, Bordeaux, Eysines, Pessac et Cenon ;

- La CA du Grand Dax pour Dax ;
- La CA de Mont-de-Marsan pour Mont-de-Marsan et de Saint-Pierre-du-Mont ;
- La CA d'Agen pour Agen ;
- La CA du Grand Villeneuvois pour Sainte-Livrade-sur-Lot et Villeneuve-sur-Lot ;
- La CA du val de Garonne agglomération pour Marmande et Tonneins ;
- La CA Côte Basque Adour pour Bayonne ;
- La CA Pau-Pyrénées pour Pau.

En 2013, 140 000 Aquitains vivent dans un quartier prioritaire de la politique de la ville et connaissent des difficultés d'accès à l'emploi (deux à trois fois plus fortes que pour le reste des agglomérations « englobantes ») et à la qualification (jusqu'à 80 % des adultes n'en ont aucune). Le taux de précarité dans ces quartiers est trois fois supérieur à celui de leurs agglomérations et le revenu annuel médian peut atteindre moins de 5 600 € dans certains quartiers.

L'enjeu, porte sur l'intégration de ces quartiers dans des dynamiques d'agglomération, tant en termes de formation (question traitée par le FSE, régional et national) et d'accès à l'emploi que d'amélioration des conditions de vie de leurs habitants. Les actions seront menées dans les quartiers prioritaires en fonctions de leurs caractéristiques propres dans le cadre d'une stratégie urbaine intégrée, dans toutes les composantes : économique, sociale et environnementale.

Seront également soutenus au titre du FEDER des projets « hors quartiers politique de la ville » dans la mesure où ils seront construits et menés en lien direct avec lesdits quartiers et leurs habitants, et relèveront de la stratégie intégrée de développement proposée.

Fonds	FEDER
Catégories de région	Plus développée
Base de calcul (dépenses totales éligibles ou dépenses publiques éligibles)	Dépenses totales éligibles
Catégorie de région pour les régions ultrapériphériques et les régions septentrionales à faible densité de population (le cas échéant)	

Cadre de performance

Tableau 6: Cadre de performance de l'axe prioritaire

Axe prioritaire	Type d'indicateur (Étape clé de mise en œuvre, indicateur financier, indicateur de réalisation et, le cas échéant, indicateur de résultat)	Identificateur	Indicateur ou étape clé de mise en œuvre	Unité de mesure, s'il y a lieu	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018			Valeur cible (2023)			Source des données	Démonstration de la pertinence de l'indicateur, le cas échéant
							H	F	T	H	F	T		
5	Indicateur financier	IF5		Millions € (Cout total)	FEDER	Plus développé	5 999 300,53			38 000 000,00			Synergie	Au 31/12/2018, 2 tranches annuelles seront déclarées (2014 =>2017 et 2015=>2018) et la réserve de performance non attribuée, donc la valeur intermédiaire correspond aux tranches 2014 et 2015 déduites de la réserve de performance correspondante et des avances initiales 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018
	Indicateur de réalisation	AQICa	Copropriétés, bâtiments publics, espaces publics construits ou réhabilités	M ²		Plus développé	2 200,00			11 000,00			Synergie	Indicateur représentant les typologies d'actions sur lesquelles plus de 50% du FEDER est concentré

Catégories d'intervention

Catégories d'intervention correspondant au contenu de l'axe prioritaire, fondées sur une nomenclature adoptée par la Commission, et ventilation indicative du soutien de l'Union.

Tableaux 7 à 11: Catégories d'intervention

Tableau 7: Dimension 1 – Domaine d'intervention		
Fonds	FEDER	
Catégorie de région	Développée	
Axe prioritaire	Code	Montant (en EUR)
5	066	1 000 000
	067	1 000 000
	072	2 000 000
	073	2 000 000
	075	1 000 000
	089	1 000 000
	093	5 000 000
	095	6 000 000

Tableau 8: Dimension 2 – Forme de financement		
Fonds	FEDER	
Catégorie de région	Développée	
Axe prioritaire	Code	Montant (en EUR)
5	01	19 000 000

Tableau 9: Dimension 3 – Type de territoire		
Fonds	FEDER	
Catégorie de région	Développée	
Axe prioritaire	Code	Montant (en EUR)
5	01	17 000 000
	02	2 000 000

Tableau 10: Dimension 4 – Mécanismes de mise en œuvre territoriale		
Fonds	FEDER	
Catégorie de région	Développée	
Axe prioritaire	Code	Montant (en EUR)
5	02	19 000 000

Résumé de l'utilisation prévue de l'assistance technique, y compris, si nécessaire, des actions visant à renforcer la capacité administrative des autorités qui participent à la gestion et au contrôle des programmes et des bénéficiaires (le cas échéant)